

**Georges Cornet**  
**482 chemin des Petits Brusquets**  
**06220 Vallauris Golfe-Juan**

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES  
Mairie de Cannes  
Capitainerie Port Pierre Canto La Croisette  
06400 - Cannes

Le 27 mars 2024, 16h

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

**Concerne** : enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH pour la régularisation et la modernisation du site aquacole des îles de Lérins

Je vous écris en mon nom propre et dans ma qualité de président du Yacht Club du Port Camille Rayon à Golfe-Juan.

Je vous livre mes commentaires :

**1. Sur la forme :**

- Pourquoi demander aux citoyens de donner leur avis sur un projet de ferme aquacole, alors que le préfet n'en tient pas compte, comme démontré lors de la demande d'autorisation de la mégaferme aquacole introduite par la société AQUA FISH fin 2022 / début 2023 ?
- Le libellé de la demande est erroné : il s'agit d'un projet portant d'une part sur la **destruction** d'une ferme existante et la **construction** d'une nouvelle ferme avec changement de son emplacement et d'autre part, sur **l'augmentation de la capacité** de production de 20 à 100 tonnes par an (la société LERINS FISH a exploité la ferme en infraction par rapport à son autorisation pendant plusieurs années).
- Pourquoi cette demande d'augmentation de capacité de production n'a pas été traitée en même que la demande d'autorisation de création de la mégaferme aquacole introduite début 2023 par la société affiliée AQUA FISH ?

**2. Sur le fond :**

- Comme pour la mégaferme aquacole, ce projet est **contraire à la volonté des citoyens, confirmée par celle des autorités** de développer dans le Golfe-Juan des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, telles que la zone Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – les Iles de Lérins », la ZNIEFF « De la pointe Fourcade à la pointe Croisette » et la ZNIEFF « Iles de Lérins ».

Cette préoccupation environnementale est « clé » pour la poursuite du développement touristique et économique de la baie de Golfe-Juan et des villes qui s'y trouvent, dont Vallauris Golfe-Juan.

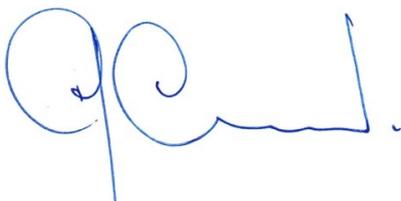
- Les activités du site aquacole affecteront **la qualité des eaux**, même si les études montrent que l'impact des déchets et rejets sera réduit par l'effet de dispersion. Je vous rappelle que la ferme aquacole se trouvera à un endroit où des bateaux de petite plaisance viennent mouiller et leurs occupants se baignent.
- Le projet aura **des conséquences néfastes sur la biodiversité, les habitats naturels et les espèces protégées.**
- Le projet perturbera la population des poissons du Golfe-Juan et en conséquence, sera **nuisible à l'activité économique des pêcheurs professionnels locaux.**
- **Le projet causera une nuisance visuelle** dans une zone où tout est fait pour promouvoir la protection du patrimoine, à côté du Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite.
- **Le projet entravera la navigation** qui est intense en période estivale : elle constituera un risque accru d'accidents, entre autres la nuit.

**En résumé, le projet aura des conséquences négatives sur la nature, l'environnement, le patrimoine et la navigation : il sera hostile au développement du tourisme et de l'économie de la baie de Golfe-Juan, dont celui de la ville de Vallauris Golfe-Juan.**

**IL DOIT DONC ÊTRE REJETÉ, TANT SUR LA PARTIE DESTRUCTION / RECONSTRUCTION QUE SUR LA PARTIE AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION**

Si vous le souhaitez, je suis à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.



Georges Cornet